



RÉSIDENCE
ZEMGOR

Société Philanthropique

Affichage permanent Médiation Consommation

Toute personne a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel.

L'entité de médiation de la consommation dont relève la Résidence Zemgor est **ANM Conso**.

Il existe plusieurs manières de déposer un dossier de demande de médiation :

- directement en ligne **www.anm-conso.com**
- par messagerie électronique **contact@anm-conso.com**
- par voie postale **Médiation de la Consommation
ANM Consommation
2 rue de Colmar
94300 Vincennes**

Outre ses coordonnées complètes (nom, prénom, contacts) et la réclamation écrite qu'elle doit avoir obligatoirement adressée préalablement à la Résidence Zemgor pour tenter de résoudre directement son litige, la personne est encouragée à fournir les informations suivantes :

- la nature de la demande
- l'exposé et la description de son litige
- toutes les pièces et documents factuels utiles à la compréhension et à l'analyse du dossier par le médiateur
- l'ensemble des échanges intervenus avec l'établissement
- en cas de représentation par un tiers telle une association de consommateurs ou un avocat, la procuration délivrée à ce tiers.